



**MAIRIE
DE
MURATO**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-30**

Date de la convocation : **15/03/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **12**
Nb Conseillers représentés : **1**
Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : Mme FLORI Céline, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES : M. MAZZONI Pierre-Angé représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Modification du plan de financement n°2 - Acquisition d'audioguides multimédia pour la visite de l'église Saint-Michel

Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 23/02/2024, le Conseil a approuvé le plan de financement suivant concernant l'acquisition d'audioguides multimédia pour la visite de l'église Saint-Michel dont le montant de l'opération est estimé à **19 720,00 € HT**.

Pour rappel, ce dispositif proposera aux visiteurs un parcours de visite interactif, via un appareil d'audio guidage, agrémenté d'explications et de commentaires sonores sur le contexte historique et sur les différentes représentations figurant sur l'église.

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **19 720,00 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse SADPMC	26,14%	5 155,00 €
Agence de Tourisme de la Corse	53,86 %	10 621,00 €
Autofinancement	20,00 %	3 944,00 €
TOTAL		19 720,00 €

Le taux de contribution de l'Agence de Tourisme de la Corse étant plafonné à 50%, il est demandé au Conseil de modifier le plan de financement comme suit :

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **19 720,00 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse SADPMC	26,14%	5 155,00 €
Agence de Tourisme de la Corse	50,00 %	9 860,00 €
Autofinancement	23,86 %	4 705,00 €
TOTAL		19 720,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** la modification du plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240329-DL-2024-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

